

Bruxelles, le 7 janvier 2014

Prêt-citoyen via Belfius

Avec le prêt-citoyen, Belfius veut permettre aux épargnants d'investir leur épargne en toute sécurité dans des **projets à vocation socio-économique ou sociale**. L'emprunt populaire s'inscrit parfaitement dans le rôle sociétal de Belfius et son engagement d'être une banque avec un ancrage local au service des secteurs privé et public belges.

Belfius va commercialiser l'emprunt populaire sous le nom de 'Prêt-citoyen via Belfius' sous la forme de bons de caisse avec des durées de 5, 6, 7, 8, 9 et 10 ans.

Les épargnants peuvent souscrire à partir de **200 Eur**. La période de souscription débute ce 08 janvier 2014.

Cet emprunt bénéficie d'un statut fiscal favorable. Le **précompte mobilier n'est que de 15%**, alors qu'un bon de caisse classique ou un compte à terme est soumis à un précompte mobilier de 25%.

Pour les durées les plus demandées, à savoir 5, 6 et 10 ans, le montant brut des intérêts est majoré de 0,10% par rapport aux taux des bons de caisse classiques.

Les taux d'intérêts bruts offerts sur les différentes durées sont les suivants :

Durée	5	6	7	8	9	10
Taux d'interêts	1,80%	2,10%	2,10%	2,30%	2,40%	2,70%

Les capitaux qui seront récoltés via l'emprunt populaire seront utilisés pour financer des projets socio-économiques clairement définis, comme par exemple la construction d'hôpitaux, de maisons de repos, d'écoles ou le financement de PME.

Contacts presse press@belfius.be + 32 2 222 02 50

Moniek Delvou moniek.delvou@belfius.be + 32 2 222 98 16+ 32 475 266495